

Vincent Hecquet

Le profilage et son impact sur la représentation de l'appareil productif

En France, comme dans les autres pays de l'Union européenne et dans la plupart des économies développées, les statistiques d'entreprises suivent actuellement une évolution importante. Jusqu'à présent, les unités observées étaient principalement les unités légales définies sur le plan juridique. Désormais, les statistiques seront assises sur des unités « entreprises » au sens économique du terme. Conformément à la définition européenne, « l'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Identifier des unités entreprises au sein des groupes à structure complexe correspond à l'opération appelée « profilage ». A partir de quelques exemples, nous montrons que ce changement était nécessaire pour éviter que les statistiques ne soient perturbées par des choix de réorganisation des groupes, même dépourvus de signification économique. Nous examinons dans un second temps les conséquences de ce changement sur les représentations du tissu productif. Si le profilage est neutre sur de nombreux agrégats et notamment sur le niveau du PIB, la distribution sectorielle des activités sera plus rigoureuse, et s'en trouvera donc spécifiquement modifiée. L'Insee s'est appliqué à prévenir toute incohérence et à quantifier les effets du changement de méthode. Dès lors, le passage des statistiques d'entreprises aux nouvelles unités entreprises sera réalisé d'un seul coup sur l'ensemble de l'appareil productif, vraisemblablement de manière consécutive à un prochain changement de base des comptes nationaux.